



**Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Deuxième session**

Nairobi, 5–9 juin 2023

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

**Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session
de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

**Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif
et efficace : atteindre les objectifs de développement durable
en temps de crises mondiales**

**Rapport de la Directrice exécutive sur le thème spécial de la deuxième session
de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

Introduction

1. Le présent rapport a été élaboré pour la deuxième session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), le principal organe délibérant chargé de l'élaboration des politiques urbaines mondiales, afin d'articuler la position de la Directrice exécutive sur le thème spécial « Un avenir urbain durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace : atteindre les objectifs de développement durable en temps de crises mondiales ». Le rapport examine le rôle d'un multilatéralisme renforcé dans la promotion des priorités politiques clés et des catalyseurs associés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en tant que feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable en temps de crise mondiale.

2. Le rapport comporte cinq sections. La section I décrit le contexte mondial, qui est que nous nous trouvons confrontés à des crises en cascade et que nous ne sommes pas sur la bonne voie pour la plupart des objectifs de développement durable, ce qui nécessite des interventions multilatérales renouvelées. On trouvera énoncées à la section II des pistes concrètes pour une action multilatérale renforcée dans cinq domaines d'action prioritaires clés – le logement, le climat, la crise urbaine, l'adaptation des objectifs aux spécificités locales et l'économie urbaine – qui offrent des possibilités d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin de progresser vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la mise en œuvre de l'Accord de Paris et d'autres programmes mondiaux. La section III contient un examen de quatre catalyseurs essentiels à même de favoriser les progrès dans les cinq domaines prioritaires au moyen d'une coopération multilatérale plus efficace et plus inclusive. La section IV décrit la contribution d'ONU-Habitat à quatre possibilités de soutenir les États Membres dans un multilatéralisme inclusif et efficace. Enfin, la section V présente les recommandations issues de l'engagement multilatéral d'ONU-Habitat et décrit la structure du dialogue de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le thème spécial.

* HSP/HA.2/1.

I. Les crises mondiales exigent une action urgente dans les zones urbaines

3. Frappé par de multiples crises, le monde recule au lieu d'aller de l'avant de façon accélérée dans la réalisation des objectifs de développement durable. De plus en plus de personnes et de lieux sont laissés de côté alors que les effets d'entraînement de divers chocs menacent des communautés du monde entier. Les inégalités multidimensionnelles continuent de se creuser aussi bien à l'intérieur des pays et des territoires qu'entre eux, alimentant la rupture croissante du contrat social, l'instabilité et des conflits. Dans son discours à l'Assemblée générale en septembre 2022, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a clairement dit que les crises en cours menaçaient l'avenir même de l'humanité et le sort de notre planète.

4. Conscient de ces crises multiples, le Secrétaire général a appelé, dans son rapport à l'Assemblée générale intitulé « Notre programme commun », à un système multilatéral plus solide, plus inclusif et travaillant davantage en réseau afin de garantir que le multilatéralisme reste pertinent et efficace. Sa vision réaffirme le rôle des États en tant qu'acteurs clés du système multilatéral, mais souligne également que les crises complexes ne peuvent être surmontées par les seuls États. Dans Notre programme commun, il suggère que des systèmes ouverts, participatifs, dirigés par les pairs et transparents, où l'on s'emploie à régler les problèmes en tirant parti des capacités de tous les acteurs concernés et en écoutant leurs points de vue, peuvent être mis en place grâce à la participation des acteurs locaux, étatiques et non étatiques, aux affaires mondiales. En première ligne de ces crises multiples, les villes ont la possibilité d'exploiter les actions multilatérales pour induire un changement urgent et transformateur vers des environnements plus verts, plus équitables et plus sains.

5. En réponse à l'appel lancé par le Secrétaire général pour relancer le débat sur les biens publics mondiaux, ONU-Habitat estime qu'il faut reconnaître que des villes bien planifiées, sûres, accessibles, abordables et vivables pour tous sont un bien public. Le Nouveau Programme pour les villes fournit un cadre, fondé sur des systèmes multilatéraux inclusifs et efficaces, pouvant servir à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et d'autres accords mondiaux en utilisant le potentiel de transformation de l'urbanisation durable. À la lumière des récentes crises mondiales, y compris la crise du coût de la vie, la pandémie de coronavirus (COVID-19), les guerres et les conflits, et les catastrophes naturelles, qui ont anéanti les gains antérieurs réalisés dans l'exécution du Programme 2030, il est crucial de reconnaître les villes viables comme un bien public et de promouvoir le Nouveau Programme pour les villes comme cadre pour la réalisation de cette ambition.

6. Compte tenu du rôle central de l'urbanisation durable dans l'avenir de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies continue de mettre l'accent sur cet impératif politique qui consiste à faire progresser la politique d'urbanisation durable. L'action locale dans la réduction des écarts en matière de réalisation des objectifs à l'horizon 2030 joue un rôle essentiel. En conséquence, dans le cadre de la préparation de Notre Programme commun, le Secrétaire général a créé l'Équipe spéciale des Nations Unies sur l'avenir des villes afin de définir des mécanismes visant à impliquer les autorités locales dans les processus de planification intergouvernementaux et nationaux, et à donner à ces autorités les moyens de mieux mettre en œuvre les obligations en matière de droits de l'homme, de faire progresser l'action climatique et l'urbanisation durable, et de répondre aux crises mondiales. Au total, 20 entités des Nations Unies ont participé à cette équipe spéciale, qui était présidée par ONU-Habitat, et à l'Équipe spéciale mondiale sur les autorités locales et régionales. Cette équipe spéciale a noté que les administrations infranationales pouvaient renforcer l'efficacité du système multilatéral actuel, car elles sont souvent plus proches des implications sur le terrain des problèmes mondiaux, agissent de manière innovante et rapide et bénéficient d'un niveau élevé de confiance et de légitimité en raison de leur lien direct avec les citoyens. Elle a également noté que la coopération entre les autorités locales était souvent basée sur la résolution pragmatique des problèmes, ce qui favorisait l'action collective.

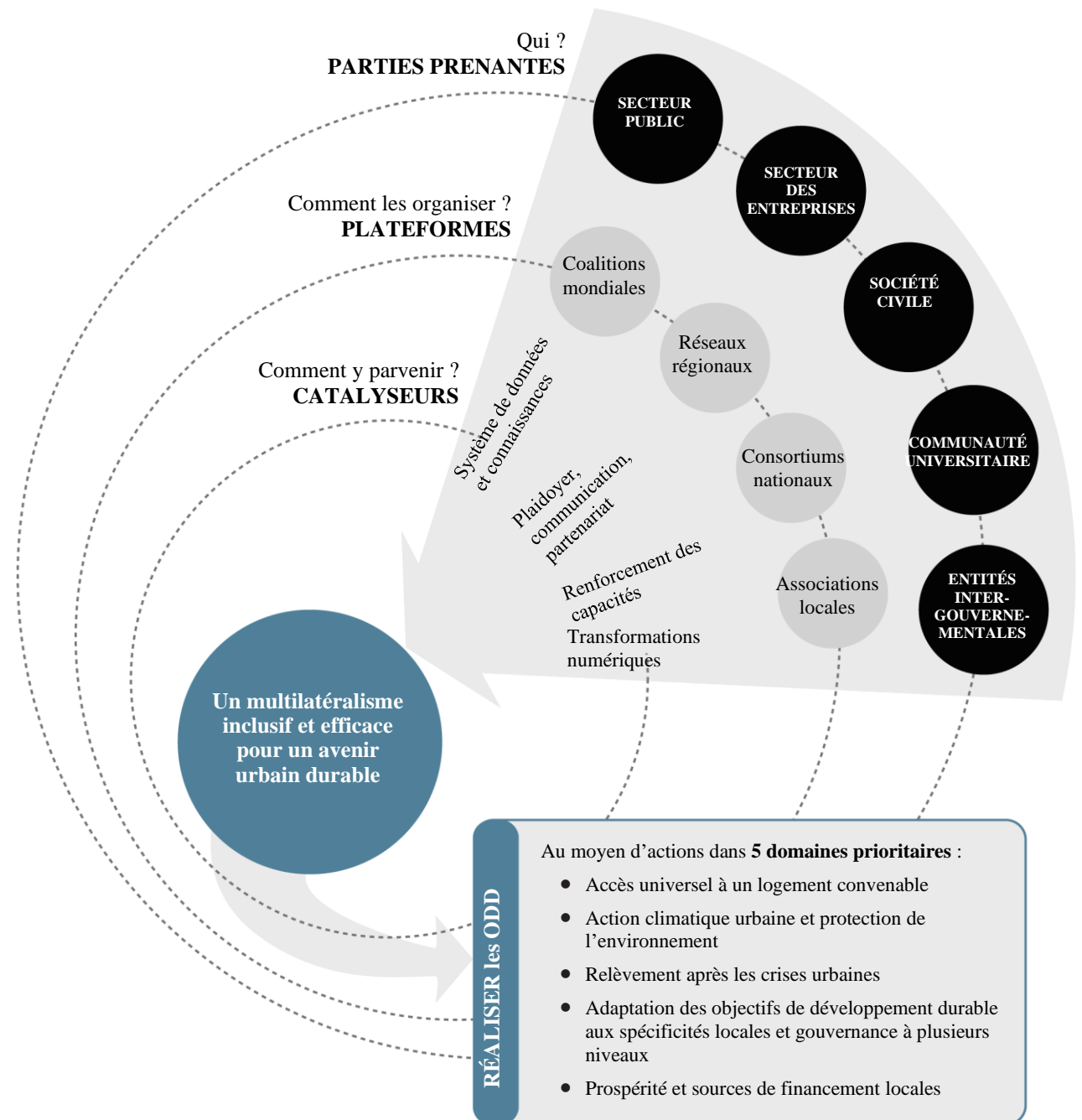
7. Comme cela a été recommandé dans Notre Programme commun, le Groupe consultatif du Secrétaire général pour les autorités locales et régionales est en cours de création, l'objectif étant de donner aux représentants des gouvernements, du système des Nations Unies et des autorités locales les moyens de concrétiser davantage l'éventail des mécanismes visant à impliquer les autorités locales.

8. Le mois d'avril 2022 a marqué une étape importante dans le traitement des multiples questions de développement urbain durable au moyen d'une action multilatérale, le Président du Conseil économique et social ayant convoqué une réunion spéciale sur l'urbanisation durable pour examiner le rapport quadriennal 2022 du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes¹. S'appuyant sur la réunion spéciale du Conseil économique et

¹ A/76/639-E/2022/10.

social, le Président de l'Assemblée générale a ensuite convoqué une réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Au total, 83 États Membres ont fait une déclaration, de même que des groupes représentés au sein du Comité consultatif du Président sur l'urbanisation durable, créé pour promouvoir le Nouveau Programme pour les villes, à savoir des associations d'autorités locales, des organisations de base, des associations professionnelles, des établissements du secteur privé et des entités du système des Nations Unies, y compris les commissions économiques régionales.

9. Comme le montrent le résumé du Président et l'annexe présentant les actions, les États Membres ont affirmé leur engagement en faveur du Nouveau Programme pour les villes en tant que cadre pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres programmes mondiaux. Ils se sont engagés à faire progresser les actions en matière de logement convenable avec des services de base et une planification inclusive ; l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la durabilité environnementale ; la réduction des crises urbaines et le redressement après celles-ci ; l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la gouvernance à plusieurs niveaux ; et un financement durable des infrastructures et des services urbains de base. On trouvera ci-après un examen du rôle du multilatéralisme dans la promotion de ces domaines d'action prioritaires critiques.



II. Promouvoir un multilatéralisme inclusif et efficace pour avoir une incidence sur les domaines prioritaires

10. L'action locale est indispensable au progrès mondial, qu'il s'agisse de s'attaquer aux inégalités, de lutter contre les changements climatiques ou de faire progresser la paix et la sécurité. Lors de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, les administrations locales et régionales se sont adressées aux États Membres, qui ont à leur tour reconnu leur rôle intégral dans les processus multilatéraux et se sont engagés à renforcer le soutien à l'adaptation des objectifs aux spécificités locales et à aller vers un multilatéralisme plus efficace et plus inclusif. Ces engagements nécessiteront une plus grande implication des administrations locales et régionales et des acteurs non étatiques dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des processus.

Les administrations nationales doivent être soutenues pour mettre en place une gouvernance à plusieurs niveaux, des partenariats en matière d'élaboration des politiques et de financement et les capacités correspondantes pour faire en sorte que les villes soient à même de jouer le rôle qui leur revient aux niveaux local, national et mondial.

11. En reliant le système multilatéral à l'action urbaine locale, il sera possible d'améliorer les politiques durables sur le long terme aux niveaux national et mondial et de répondre aux priorités des communautés – en renforçant le contrat social dans les cinq domaines d'action prioritaires décrits ci-dessous.

A. Réaliser un accès universel à un logement convenable

12. Le droit à un logement convenable est internationalement reconnu et sous-tend la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable. Au-delà de quatre murs et d'un toit, un logement convenable exige que les personnes et les ménages aient un accès universel, sûr et stable à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, aux transports, à l'école, à l'emploi, aux soins de santé, aux espaces verts et à d'autres services sociaux. La sécurité d'occupation est un élément intrinsèque de la notion de logement convenable. Alors que le monde continue de s'urbaniser, la demande de logements adéquats – dans des endroits abordables et sûrs, et bien connectés aux possibilités qu'offre le milieu urbain et aux réseaux sociaux – augmente de façon exponentielle.

13. Bien qu'il existe une déclaration internationale globale sur le logement adéquat, il est nécessaire de mettre en place des plateformes multilatérales et inclusives plus rigoureuses pour sa mise en œuvre, en exploitant tout le potentiel du logement en tant que moteur du bien-être, du développement socioéconomique et de la réalisation d'un nouveau contrat social basé sur le logement pour tous.

14. Au cours des dernières décennies, les gouvernements se sont relativement désengagés des politiques de logement, tandis que les administrations locales n'ont pas été en mesure de répondre à la demande croissante de logements. Les intérêts et les investissements privés ont comblé les lacunes laissées par les faibles capacités du secteur public, mais ils n'ont généralement pas cherché à résoudre le problème du logement pour les groupes à faible revenu et marginalisés. La situation est aggravée par la transformation du logement en une forme spéculative d'investissement financier pour les marchés de capitaux mondiaux. Cette situation, associée à la domination croissante des marchés financiers interconnectés et transfrontaliers et à la faiblesse des réglementations financières, a déconnecté le logement de sa fonction sociale, qui est de fournir aux individus un endroit où ils peuvent vivre dans la dignité, la stabilité et la sécurité.

15. La tendance générale ces dernières décennies a été de présenter la crise du logement comme un problème d'offre qui peut être résolu simplement en investissant dans la production d'unités d'habitation. Cependant, le nombre croissant d'unités d'habitation qui restent vacantes dans le monde montre que ce n'est pas le cas.

16. Sans une approche holistique de la contribution d'un logement convenable à la protection sociale et aux systèmes d'aide sociale, on perd des possibilités cruciales d'atteindre des objectifs de politique sociale par l'intermédiaire de programmes de logement. La question du logement convenable doit être abordée au moyen de politiques globales visant à exploiter le potentiel du logement pour fournir des avantages sociaux, économiques et environnementaux, notamment l'amélioration des conditions de vie et de travail des groupes à faible revenu et marginalisés, une planification et une architecture urbaines inclusives, des quartiers compacts à usage mixte, des bâtiments à faible émission de carbone et la transformation des bâtiments existants. Une politique du logement qui s'inscrit dans un cadre de planification urbaine intégrée est un outil puissant pour lutter contre l'inégalité spatiale.

17. Il n'existe actuellement aucun mécanisme global permettant de suivre la fourniture de logements convenables. La cible 11.1 des objectifs de développement durable n'englobe pas toutes les composantes d'un logement convenable. De nombreux pays délaissent la collecte de données locales désagrégées en raison de l'insuffisance de leurs capacités techniques et de l'absence de législations autorisant et exigeant une telle collecte. Le sans-abrisme ne fait actuellement pas l'objet de rapports systématiques faute de définition internationalement reconnue de ce terme. Il existe donc un besoin évident de plateformes multilatérales inclusives à même de garantir que des systèmes de responsabilité soient en place pour tous les acteurs du logement en ce qui concerne la réalisation progressive du droit à un logement convenable. Un multilatéralisme inclusif, en facilitant la collecte de données et renforçant de ce fait l'étalonnage, le suivi, la saisie et la traduction des succès, garantirait que les efforts systématiques visant à améliorer l'accès universel à un logement convenable aboutissent à des résultats mesurables. En outre, le secteur immobilier devrait être encouragé à adhérer aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

18. Les gouvernements peuvent façonner le marché en orientant l'économie vers le logement en tant que droit plutôt qu'en tant qu'actif, au lieu d'intervenir uniquement en cas de défaillance du marché. Des plateformes multilatérales inclusives permettraient une coordination entre les pays et entre les différents niveaux de l'administration sur les aspects de la crise du logement mis en évidence par les organes de défense des droits de l'homme et les examens périodiques universels. Les juridictions nationales disposeraient ainsi de modèles de financement efficaces et d'options de conception et de mise en œuvre des politiques. Cela contribuerait également à adapter les outils politiques pertinents au contexte local et à renforcer les connaissances et les capacités institutionnelles de tous les acteurs du secteur du logement.

B. Action climatique urbaine et protection de l'environnement

19. Les villes sont essentielles pour trouver des solutions au problème du climat et mettre un terme à la destruction des habitats naturels. Quelque 70 % des villes font déjà face aux effets des changements climatiques. Les conséquences de ces changements ont de profondes répercussions environnementales, sociales et sanitaires sur la population urbaine, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les groupes marginalisés.

20. Les accords multilatéraux sur l'environnement, tels que l'Accord de Paris, le Pacte de Glasgow pour le climat et le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, ont de plus en plus souligné l'importance des villes pour l'action climatique, reconnaissant la nécessité d'une action coopérative à plusieurs niveaux au-delà de l'engagement au niveau national. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la toute première réunion ministérielle sur l'urbanisation et les changements climatiques organisée lors d'une session de la Conférence des Parties s'est tenue en présence de délégués de plus de 60 États Membres, ce qui représente une avancée significative de la part des gouvernements dans l'harmonisation de l'action multilatérale en matière d'urbanisme et de climat. De même, lors de sa quinzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a adopté le cadre mondial de la biodiversité, qui comprend le premier objectif mondial en matière de conservation et de planification des espaces verts et bleus dans les zones urbaines, et a approuvé le Plan d'action des administrations infranationales, des villes et autres autorités locales en faveur de la biodiversité.

21. Le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a mis en évidence le rôle essentiel des villes et des communautés dans la réponse à la crise climatique. À la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les gouvernements se sont engagés à soutenir la première initiative urbaine menée par le Président de la Conférence des Parties, à savoir l'initiative Surge (correspondant à l'anglais « Sustainable Urban Resilience for the next Generation », en français « Résilience urbaine durable pour la prochaine génération »), qui vise à renforcer l'action climatique en milieu urbain grâce à une gouvernance à plusieurs niveaux et à l'engagement de multiples parties prenantes qui tiennent leurs promesses. En 2022, le Groupe des Sept, le Groupe des 20 et les chefs de gouvernement du Commonwealth ont souligné l'importance des villes, de l'urbanisation et de l'action climatique à plusieurs niveaux pour le développement durable.

22. Les gouvernements sont résolus à renforcer le contenu urbain des politiques climatiques nationales. En 2022, 64 % des contributions déterminées au niveau national (CDN) mises à jour avaient au moins un contenu urbain modéré, contre 60 % en 2016–2017. Le nombre de CDN à forte teneur urbaine est passé de 14 à 24 % au cours de la même période.

23. Cependant, le système multilatéral actuel est insuffisant pour exécuter et accélérer les actions en faveur de la durabilité environnementale du milieu urbain et généraliser les bonnes pratiques du niveau local au niveau mondial – il n'existe actuellement aucune voie crédible pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Les villes sont ancrées de manière inadéquate et incohérente dans l'Accord de Paris. Les cadres nationaux actuels sur le climat n'ont pas de mandat pour un engagement structurel avec les villes et leurs réseaux, ainsi qu'avec les acteurs non étatiques impliqués dans le processus de la Conférence des Parties à la Convention-cadre. Parallèlement à l'intégration croissante du contenu urbain dans les CDN, un mécanisme de mise en œuvre solide est nécessaire pour transformer les politiques en actions et allouer le financement de la mise en œuvre aux niveaux régional et local.

24. Les politiques nationales et les mécanismes du marché continuent de limiter les flux financiers vers les villes. Seulement 10 % environ des investissements actuels dans le domaine du climat atteignent le niveau local, ce qui est loin des investissements nécessaires à la transition vers une infrastructure résiliente aux changements climatiques à même d'atténuer les effets de ces changements, de s'adapter au climat et d'avoir des effets positifs sur la nature. Les administrations

locales ont souvent une capacité limitée de planifier et de mettre en œuvre un développement écologiquement rationnel en utilisant des processus inclusifs. Cependant, la décentralisation de l'accès au financement vers des acteurs infranationaux dépourvus de capacités adéquates peut avoir des conséquences négatives, par exemple pour les ressources naturelles et les communautés marginalisées. Le financement de l'action climatique doit être structuré de manière à prendre en compte les effets indésirables, tels que la marchandisation et l'affaiblissement des systèmes et services écologiques vitaux, les processus d'embourgeoisement vert et d'exclusion spatiale, ainsi que l'externalisation des risques vers des groupes sociaux et des zones géographiques particuliers.

25. Les négociations et les accords internationaux sur l'environnement doivent systématiquement établir clairement le rôle des villes, par exemple lors des réunions ministérielles des futures réunions des conférences des Parties. L'investissement dans des infrastructures urbaines et territoriales sensibles au climat, qui vise également à régler les problèmes du logement, de la pollution et des autres crises planétaires, doit devenir une priorité mondiale commune, tout en répondant aux besoins des communautés les plus marginalisées.

C. Renforcer le relèvement après les crises urbaines

26. Les crises ayant des effets de plus en plus marqués sur les villes, les cadres et les instruments multilatéraux de soutien à la reprise doivent s'adapter davantage à cette réalité et reconnaître les villes, les administrations locales et les acteurs urbains comme des protagonistes clés pour surmonter les crises et pérenniser la paix. Les villes, les administrations locales et les communautés démontrent que, si leurs moyens d'action sont suffisants, elles peuvent induire des changements transformateurs dans la reprise et, partant, un développement plus durable.

27. Le système multilatéral doit investir davantage dans des études prospectives sur l'impact des crises mondiales sur nos établissements humains. Comme cela a été demandé à la onzième session du Forum urbain mondial, les acteurs multilatéraux doivent mettre la science, la recherche et les données sur l'avenir des crises urbaines à la disposition des administrations locales afin de les aider à mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires pour prendre des mesures à grande échelle en modifiant les politiques et pratiques fondamentales en vue d'accélérer les progrès.

28. Les crises mondiales et les inégalités croissantes entraînent des déplacements et des migrations à grande échelle vers les zones urbaines. Dans les villes où les capacités et les ressources sont déjà mises à rude épreuve, ces migrations peuvent conduire à une ségrégation accrue, à la croissance des quartiers informels, à un manque de logements abordables et à des services de base qui ne suffisent pas pour faire face à la demande, ce qui, en fin de compte, donne lieu à des tensions sociales accrues et à des inégalités plus marquées². Au fil du temps, les villes ont montré que les migrations, si elles sont bien planifiées et bien gérées, peuvent être le moteur d'une croissance et d'un développement positifs, comme cela a été également reconnu dans le Nouveau Programme pour les villes (paragraphe 28)³. Le défi consiste à faire face aux chocs aigus des déplacements rapides, ce qui nécessite des instruments de politique générale, de planification et de financement pour créer la capacité d'absorption nécessaire tout en respectant les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, et en favorisant la cohésion sociale.

29. Une meilleure compréhension de l'évolution des modèles d'urbanisation, induite ou accélérée par les déplacements et les migrations, peut soutenir des stratégies d'urbanisation proactives et des investissements correspondants, qui contribuent à stabiliser les populations tout en favorisant la croissance. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dans le Programme d'action sur les déplacements internes, a reconnu que ces déplacements sont un phénomène de plus en plus urbain. Les villes devraient être considérées comme un écosystème riche à même de contribuer à la résolution des problèmes de déplacement s'il est doté de ressources adéquates. Ces stratégies d'urbanisation proactives font intervenir une gouvernance à plusieurs niveaux qui est plus efficace, axée sur la sécurité d'occupation, la planification urbaine et la gestion foncière, et sur l'accès au financement. Les transferts budgétaires du gouvernement aux administrations locales pour soutenir la prestation de services doivent être basés sur les chiffres réels de la population, y compris les personnes déplacées, les réfugiés et les migrants, et leur répartition spatiale, plutôt que sur des données de recensement obsolètes.

² Disponible à l'adresse https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/12/strategic_plan_fr.pdf, p. 47 et 48.

³ Disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/sites/default/files/2019/05/nua-french.pdf>.

30. Le changement de cap des acteurs multilatéraux et des gouvernements, qui sont passés d'une réponse rurale à une réponse adaptée aux crises urbaines complexes, a été lent. Au niveau politique, le Nouveau Programme pour les villes, le Pacte mondial pour les réfugiés et le Pacte mondial sur les migrations jettent les bases d'une réponse nouvelle et plus intégrée aux mouvements de population dans le monde. Les administrations locales, leurs associations et leurs réseaux peuvent contribuer à la réalisation de ces programmes mondiaux si on leur donne un rôle dans la conception et la mise en œuvre des réponses et si elles sont incluses dans des mécanismes multilatéraux adaptés. Les organisations non gouvernementales locales et les organisations communautaires doivent participer à l'adaptation aux spécificités locales de la réponse humanitaire afin de soutenir les actions gouvernementales. Les réseaux, tels que l'Alliance mondiale contre les crises en milieu urbain, sont des défenseurs et des rassembleurs à cet égard au sein du système multilatéral.

31. Les efforts multilatéraux de réponse aux crises et de redressement se sont concentrés sur le soutien aux gouvernements en matière d'évaluation et de cadres de relèvement nationaux. Toutefois, les actions menées au niveau national doivent être complétées par des cadres urbains qui soutiennent la reprise à partir de la base. Les cadres de redressement urbain soutiennent la mise en œuvre des interventions de relèvement en clarifiant les dispositions institutionnelles et de gouvernance à plusieurs niveaux, les politiques et les plans, les mécanismes de coordination et les instruments de financement. Avec la boîte à outils de profilage urbain (« Urban Profiling Toolbox »), un outil d'évaluation intégrée par zone⁴, ils jettent les bases d'une résilience urbaine à plus long terme. Utilisé avec succès pour le relèvement urbain dans plusieurs villes de la République arabe syrienne, du Liban et de l'Iraq, le cadre de relèvement urbain est un outil qui fonctionne en s'appuyant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il contribue à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans les situations de crise et accélère ainsi la réalisation d'autres programmes mondiaux.

D. Adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et gouvernance à plusieurs niveaux en tant que facteurs de changement

32. L'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales fait référence au processus visant à faire des objectifs de développement durable une réalité au niveau local d'une manière qui soit cohérente avec les cadres de développement nationaux et les priorités locales. C'est là que le local rencontre le national et le mondial dans un processus bidirectionnel de renforcement mutuel de l'action en matière de développement, qui permet à la fois d'autonomiser les communautés et de créer un environnement favorable pour les administrations locales et régionales.

33. Les villes et les administrations locales et régionales ont fait de grands progrès dans la mise en place de processus efficaces d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, contribuant ainsi au mouvement mondial en faveur du développement durable. Cela s'est fait principalement en s'appuyant sur une collaboration de pair à pair entre les villes et leurs associations. L'adaptation aux spécificités locales s'est traduite par a) la sensibilisation du public et la participation des communautés ; b) l'innovation en matière de données, le suivi et l'établissement de rapports ; c) l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification stratégique et la formulation des politiques ; d) la budgétisation et le financement alignés sur les objectifs de développement durable ; et e) des partenariats innovants entre secteurs et entre différents niveaux de gouvernance. ONU-Habitat, ainsi que d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, a soutenu le mouvement d'adaptation aux spécificités locales depuis l'approbation même du Programme 2030 et le premier examen local volontaire effectué par la ville de New York en 2018. Le mouvement a placé les administrations locales et régionales dans les processus multilatéraux, ce qui a eu pour effet d'amplifier considérablement leur voix et leur capacité d'action. Le soutien intégré d'ONU-Habitat à l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, ancré dans le Cadre mondial de suivi urbain, les examens locaux volontaires et le cycle de soutien aux Villes motrices pour les objectifs de développement durable⁵, est fourni au titre de projets locaux, de programmes nationaux et de partenariats internationaux. En outre, ONU-Habitat codirige la coalition Local2030, une plateforme à l'échelle du système des Nations Unies visant à soutenir l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales (voir section IV).

⁴ Pour de plus amples informations sur les cadres de relèvement urbain et la boîte à outils de profilage urbain, voir https://unhabitat.org/sites/default/files/2021/03/toolbox_v11.pdf (en anglais seulement).

⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.sdg-cities.org/>.

34. Les villes ont généré d'importantes connaissances et innovations locales qui ont éclairé les efforts déployés par les gouvernements et les organisations internationales pour mettre en œuvre le Programme 2030. Par exemple, en créant un Comité sur le système de budget participatif des citoyens, la ville de Suwon (République de Corée), permet aux citoyens de participer à l'allocation de fonds pour l'élaboration de projets au niveau de la ville. L'examen local volontaire de l'État d'Hawaï (États-Unis d'Amérique) s'appuie sur le tableau de bord Aloha+, une plateforme multipartite de données ouvertes présentant des exemples de copropriété et de mobilisation sociale soutenues par la vision commune d'une communauté. La ville de Bogota (Colombie), plaide en faveur d'une « ville bienveillante », intégrant des stratégies d'autonomisation des femmes dans la planification urbaine et la fourniture de services en créant des « îlots bienveillants ». L'examen local volontaire du Grand Amman (Jordanie), a établi de nouvelles normes pour ce qui est d'être fondé sur des données probantes, inclusif, participatif et concret. Il s'agit également de l'un des premiers examens locaux volontaires à utiliser le Cadre mondial de suivi urbain.

35. L'adaptation aux spécificités locales et la gouvernance à plusieurs niveaux sont une option pour promouvoir la cohérence entre les domaines que sont les politiques, l'intégration entre les secteurs, la collaboration entre les acteurs de la société et entre toutes les sphères de gouvernance, et la continuité de l'action de développement au-delà des mandats uniques et des programmes politiques à court terme. Les systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux varient d'un pays à l'autre, tout comme la nature de l'économie des différentes villes et leur rôle dans le continuum territorial. Une étude récente d'ONU-Habitat a identifié différents degrés de progrès en fonction du niveau d'institutionnalisation et de coopération à plusieurs niveaux. En Finlande, la gouvernance à plusieurs niveaux est devenue plus efficace en reliant l'examen national volontaire du pays aux examens locaux volontaires des villes d'Helsinki, d'Espoo et de Tampere. Cela a renforcé la coopération entre l'État et les acteurs locaux étatiques et non étatiques et accru le soutien financier et juridique aux efforts déployés par les villes en matière d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales. Le partenariat stratégique entre la Finlande et ONU-Habitat inspire désormais d'autres villes et gouvernements.

36. Pour être inclusif, le système multilatéral doit prendre en compte toutes les composantes de la société et toutes les sphères de gouvernement. L'ancrage du système multilatéral dans les processus d'adaptation aux spécificités locales et l'autonomisation des administrations locales et des réseaux d'organisations de base, de professionnels et d'universitaires peuvent renforcer les politiques à long terme aux niveaux national et mondial et répondre aux priorités locales, reconstruisant ainsi le contrat social.

37. Malgré les progrès sans précédent accomplis dans la reconnaissance de la prise en compte des spécificités locales, il reste encore beaucoup à faire. Les cadres collaboratifs et normatifs et les ressources adéquates pour soutenir les processus d'adaptation aux spécificités locales font défaut. Pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le monde entier, le système multilatéral doit promouvoir des cycles vertueux reliant les données probantes à l'élaboration des politiques, à la planification, au financement et aux programmes d'action. L'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable jette les bases de ces cycles vertueux et de leurs catalyseurs.

E. Générer la prospérité et des sources de financement locales

38. On ne saurait trop insister sur l'importance économique des villes. La Banque mondiale et les organismes des Nations Unies estiment que plus de 80 % du produit intérieur brut (PIB) mondial est produit dans les villes. La réalisation d'une urbanisation efficace, inclusive et durable est donc l'un des moyens les plus directs de favoriser le développement économique. Toutefois, ce n'est que récemment que les politiques de développement économique nationales et internationales ont commencé à prendre en compte l'urbanisation durable en tant que moteur de la prospérité et du développement économique. Des villes bien planifiées, sûres, accessibles, abordables et vivables pour tous sont encore loin d'être reconnues comme un bien public mondial.

39. Pour parvenir à de telles villes pour tous, il faut exploiter le pouvoir de l'urbanisation afin d'établir la bonne combinaison d'utilisations des terres et de promouvoir des stratégies d'investissement qui s'attaquent aux inégalités historiques entre les régions des différents pays. Au niveau municipal, cela impliquera de générer des recettes endogènes pour les investissements publics dans les infrastructures et les services de base et de mettre en œuvre des politiques de redistribution afin de garantir que la richesse produite dans les villes aboutisse à une prospérité partagée et à la réalisation de la durabilité environnementale.

40. Les trois conférences Habitat qui se sont tenues depuis 1976⁶, ainsi que le Nouveau Programme pour les villes et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ont lancé des appels à des ressources supplémentaires destinées à exploiter le potentiel économique des villes. Malgré ces appels, le financement de l'urbanisation durable et, plus généralement, de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, est en crise, ce qui se traduit par des besoins d'investissement urbain non satisfaits et, partant, par des villes où règnent les inégalités et qui sont encombrées, polluées, mal entretenues et coûteuses, qui découragent les investissements et privent de ses droits la minorité marginalisée et les groupes à faible revenu. Le déficit d'investissement maintient les structures de discrimination et bloque les gains de développement national que peut générer un processus d'urbanisation durable.

41. Pour combler le déficit financier que connaissent les villes, les décideurs dans les domaines du développement national, de l'investissement direct étranger et de l'aide extérieure au développement doivent reconnaître l'importance du financement du développement urbain. Les gouvernements doivent déléguer aux administrations infranationales le pouvoir de collecter les recettes et d'investir dans le capital humain, les dispositions institutionnelles et les cadres réglementaires pour permettre aux administrations locales de mobiliser des sources de recettes endogènes. Ils doivent également fournir des transferts budgétaires aux administrations infranationales qui manquent de ressources, y compris dans les petites villes, les villes intermédiaires et les villes à croissance rapide, sur la base de mécanismes de contrôle solides afin de faire en sorte que les ressources financières supplémentaires soient efficacement coordonnées et qu'elles produisent des résultats positifs en matière de développement.

42. Dans notre monde essentiellement urbain où les inégalités se creusent, une planification innovante proactive et une gestion à long terme des investissements urbains et territoriaux sont des mécanismes essentiels pour réduire la pauvreté et les inégalités, et pour accélérer la réalisation d'autres objectifs de développement durable. Les villes, en particulier celles qui connaissent une croissance rapide, peuvent tirer parti des avantages liés à l'augmentation des économies d'agglomération à condition de réformer leurs systèmes de planification comme le prévoit le Nouveau Programme pour les villes et les Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale. Ces avantages sont le fruit de choix judicieux en matière de planification et de conception en ce qui concerne la densité, la mixité et la connectivité. Il faut faire en sorte que les villes soient capables d'évaluer les incidences financières et d'appliquer des mesures de sauvegarde, en s'appuyant sur des accords multilatéraux et des études comparatives des meilleures méthodes au niveau international. Il s'agit d'un point essentiel car, sans conditions préalables visant à maximiser la valeur publique des investissements publics, les investissements tant privés que publics peuvent accroître les inégalités et entraîner des externalités négatives, telles que la dégradation de l'environnement, tout en ne produisant pas les résultats escomptés et en décourageant les options de financement local inclusif.

43. Au cours de la dernière décennie, les investissements bilatéraux dans l'aménagement de couloirs et d'infrastructures de transport se sont multipliés, en particulier dans les pays du Sud. Les administrations locales doivent être mieux à même de mettre en place des processus vertueux à plusieurs niveaux leur permettant d'utiliser une variété de financements et de modalités correspondantes disponibles, et de regrouper, d'ordonner et de coordonner stratégiquement lesdites modalités au profit des économies locales et de l'égalité.

44. Les institutions multilatérales sont bien placées pour faciliter les efforts déployés par les pays et les villes pour tirer parti du pouvoir de l'urbanisation durable en faveur d'un changement transformateur. Toutefois, cette approche nécessitera de meilleurs cadres de coordination qui intègrent les services de conseil politique des Nations Unies et les instruments de prêt des banques multilatérales de développement et des institutions financières régionales. Une action multilatérale coordonnée est également à même d'atténuer la spéculation foncière et d'inciter les villes à opérer une répartition plus équitable des ressources. Une telle action peut également créer des conditions favorables pour que les marchés de capitaux mondiaux et les institutions financières nationales soutiennent le rapprochement entre les projets des villes et les financements privés, et rendre possible le partage entre les villes des données relatives à leurs ressources propres.

45. En fin de compte, un multilatéralisme inclusif doit faciliter des flux financiers adéquats en faveur du développement urbain à partir d'une variété de sources, sur la base de données transparentes et d'analyses impartiales des effets locaux. Le succès des financements et des investissements urbains devrait être mesuré non seulement en termes de productivité, mais aussi en fonction de leurs effets sur

⁶ La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat I) de 1976, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) de 1996, et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) de 2016.

l'égalité, l'inclusion et la qualité de l'environnement, conformément aux progrès territorial et social définis dans le Nouveau Programme pour les villes.

III. Promouvoir les catalyseurs clés de l'urbanisation durable grâce à un multilatéralisme inclusif et efficace

A. Systèmes de données et connaissances

46. La base de données factuelles permettant de suivre les tendances urbaines mondiales afin d'éclairer les réponses politiques reste faible. Les rapports nationaux sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ont également été insuffisants, comme l'indique le rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes (HSP/HA/2/5). Relever ces défis nécessite une coopération et des investissements multilatéraux, compte tenu de la complexité de la révolution des données et des indicateurs urbains et de l'ampleur de la tâche. Le Cadre mondial de suivi urbain approuvé par la Commission de statistique est un pas dans la bonne direction, qui fournit un point d'entrée cohérent pour suivre simultanément les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la réalisation de l'objectif de développement durable 11 et des cibles de ces objectifs qui sont liées aux villes. Cela permet de suivre une approche commune pour suivre les dimensions de base du développement urbain dans le monde en vue d'adopter des orientations et des actions communes. Grâce à la coopération entre plusieurs pays visant à améliorer la disponibilité des indicateurs de l'objectif 11, notamment par l'intermédiaire du groupe d'experts interinstitutions, la plupart des 12 indicateurs des objectifs de développement durable sont désormais classés au niveau II, trois l'étant au niveau I⁷. De plus, le renforcement de la capacité des États Membres d'utiliser efficacement la Plateforme du Programme pour les villes offrirait la possibilité d'établir des rapports nationaux cohérents et continus et d'analyser les tendances du Nouveau Programme pour les villes.

47. Le suivi urbain a également été amélioré grâce à des accords mondiaux sur la définition des villes, des zones urbaines et des zones rurales, ce qui a permis de produire des données comparables pour diverses cibles des objectifs de développement durable liées à la ville et pour des indicateurs mondiaux de suivi urbain. Cette approche globale de la mesure de l'urbanisation durable permet de suivre les performances des systèmes urbains et de faire rapport sur celles-ci de manière systématique à l'échelle mondiale. En 2023, 40 pays au total bénéficient d'un soutien pour adapter leurs données urbaines et produire des indicateurs utilisant les définitions des termes ville mondiale, zone urbaine et zone rurale. Il ressort des résultats de cet exercice que de nombreux pays sont plus urbanisés qu'on ne le pensait, ce qui souligne la nécessité de revoir les stratégies de développement urbain et rural existantes afin de les aligner sur le modèle d'urbanisation.

B. Plaidoyer et partenariats

48. Les défis urbains actuels exigent des changements systémiques qui dépassent les capacités d'un État, d'une ville, d'une branche d'activité ou d'une organisation. De tels changements sont possibles lorsque les parties prenantes s'unissent et exigent une action, comme cela s'est produit dans le cadre du plaidoyer sur les changements climatiques, qui a gagné les cœurs et les esprits de nombreuses personnes et s'est traduit par un appel à l'action pour sauver les habitats naturels et humains. Une urgence similaire et une action unie sont nécessaires pour hisser la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes en tête des priorités.

49. Les plateformes et manifestations de partenariat d'ONU-Habitat, tels que le Forum urbain mondial, la Plateforme du Programme pour les villes, la Campagne urbaine mondiale, Octobre urbain et l'Initiative du Groupe consultatif des parties prenantes d'ONU-Habitat, offrent de puissantes possibilités de mener des activités de plaidoyer communes et de riches dialogues, et contribuent à combler le fossé de la communication entre les divers groupes concernés par le Nouveau Programme pour les villes. Des dialogues et des échanges continus sur les solutions efficaces contribuent à dégager des visions partagées et à forger un consensus en faveur d'un multilatéralisme inclusif en temps de crise mondiale. Ainsi, lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, en 2019,

⁷ Pour faciliter la mise en œuvre du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tous les indicateurs sont classés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en trois niveaux, en fonction de leur niveau de développement méthodologique et de la disponibilité des données au niveau mondial. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web (en anglais) de la Division de statistique de l'ONU à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

plus de 200 parties prenantes ont élaboré et adopté le Nouveau pacte des parties prenantes pour le Nouveau Programme pour les villes, qui vise à renforcer les partenariats et les priorités multipartites.

50. Pour que des groupes divers agissent de manière décisive face aux défis de l'urbanisation durable, il est important d'apprendre à renforcer les stratégies de communication et les capacités de mobilisation du public des collectivités locales et des professionnels de l'urbanisme. Les campagnes de sensibilisation sur des sujets clés, utilisant des histoires convaincantes, des démonstrations de données et des preuves crédibles, aident à mobiliser et à catalyser l'action. Le Campus urbain dirigé par la Campagne urbaine mondiale et d'autres manifestations interactives, telles que Urban Listening Labs ou Urban Studios, se sont avérés efficaces pour établir des liens entre groupes d'intérêt et recueillir des contributions.

C. Renforcement des capacités

51. Tous les acteurs impliqués dans la gestion des zones urbaines sont défiés par les tendances du développement mondial. Celles-ci nécessitent d'avoir accès à des approches innovantes, agiles, résilientes et adaptées au contexte pour gérer et façonner les villes. Cependant, les régions qui s'urbanisent rapidement pâtissent de lourdes lacunes en matière de capacité de planification urbaine. Alors que les pays développés disposent d'un(e) urbaniste pour 1 000 à 3 000 personnes, les pays en développement n'en ont généralement qu'un(e) pour 80 000 à 100 000 personnes. Remédier à ce manque de capacité au niveau local est une priorité pour la réalisation du Nouveau Programme pour les villes. Parallèlement, il convient de répondre aux besoins des villes secondaires et intermédiaires en matière de données et d'analyses urbaines, d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, de processus participatifs inclusifs et de gestion des recettes propres.

52. Dans la stratégie d'ONU-Habitat en matière de renforcement des capacités, un dialogue renforcé avec les institutions de savoir et de formation ainsi qu'avec les universités est considéré comme un facteur qui renforce les capacités et les rend plus innovantes. De fait, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont d'une importance capitale pour accroître les capacités des professionnels de l'urbanisme, en particulier lorsqu'une réponse immédiate et adaptée est nécessaire.

53. La transformation numérique offre une occasion unique de tirer parti de l'innovation dans la manière dont les informations et les connaissances essentielles sont conçues et transférées, ou d'améliorer l'apprentissage de pair à pair en utilisant des outils de collaboration et d'apprentissage. La connaissance doit être coproduite par une recherche et un apprentissage participatifs avec diverses communautés, en garantissant des approches inclusives de bas en haut basées sur les droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation des populations.

54. Rendre les connaissances pratiques et innovantes plus accessibles aux pays, aux villes et aux populations leur permettra de trouver des solutions pertinentes et d'un bon rapport coût/efficacité aux défis auxquels ils font face. Lors de la onzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue à Katowice (Pologne), des discussions avec des membres de la communauté universitaire ont mis en évidence la nécessité de mieux prendre en compte les diversités régionales dans le partage des connaissances et la recherche.

55. Les plateformes multilatérales de partage des connaissances peuvent jouer un rôle de premier plan dans le recensement des lacunes en matière de capacités et dans l'élaboration de programmes de renforcement des capacités à grande échelle qui fournissent des outils et des compétences adaptés aux acteurs urbains. Ainsi, ONU-Habitat s'associe à l'initiative du Commonwealth sur les villes durables pour mettre en œuvre un appel à l'action relatif à l'urbanisation durable, en cherchant des moyens de combler le déficit de capacités à l'appui de la Déclaration sur l'urbanisation durable adoptée par les chefs d'État du Commonwealth en 2022. Cette initiative, à laquelle 56 pays participent, s'appuie sur les conclusions d'une enquête sur les professions liées à l'environnement bâti, qui a mis en évidence un manque criant de capacités professionnelles dans de nombreux pays du Commonwealth en voie d'urbanisation rapide.

D. La transformation numérique – systèmes et processus

56. La connectivité, les technologies et les données numériques ont pris une importance croissante dans les affaires multilatérales. La transformation numérique est désormais considérée comme l'une des grandes tendances mondiales, au même titre que les changements climatiques et l'urbanisation. Les menaces numériques sont également devenues un élément important des défis en matière de sécurité mondiale.

57. En 2018, le Secrétaire général a convoqué un Groupe de haut niveau sur la coopération numérique afin de recommander des moyens par lesquels la communauté internationale pourrait collaborer pour optimiser l'utilisation des technologies numériques et atténuer les risques, ce qui a abouti au rapport final du Groupe intitulé « L'ère de l'interdépendance numérique ». En 2020, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Plan d'action de coopération numérique : application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique » (A/74/821), a recommandé à la communauté internationale de prendre des mesures pour faire en sorte que tous les individus soient connectés, respectés et protégés à l'ère numérique.

58. La transformation numérique offre des possibilités de fournir des services locaux plus efficacement tout en améliorant la planification et la mobilité urbaines. Cependant, la numérisation pose également des problèmes liés à la sécurité, à la surveillance, à la désinformation et aux inégalités. Dans une économie mondiale de plus en plus numérisée, la « fracture numérique » a laissé de côté de nombreux pays, villes et personnes. Un audit numérique, facilité par des plateformes multilatérales appropriées, devrait examiner comment les différents segments de la société, tels que les groupes marginalisés que sont les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, sont en mesure d'accéder aux services numériques.

59. Dans le Nouveau Programme pour les villes, les États Membres se sont engagés à adopter le concept de ville intelligente intégrée et inclusive. Depuis lors, plusieurs dialogues multilatéraux sur les villes intelligentes ont été engagés, notamment l'initiative Tous unis pour des villes intelligentes et durables, un réseau de collaboration sur les villes intelligentes codirigé par l'Union internationale des télécommunications, ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Europe, et l'Alliance des villes intelligentes du Groupe des 20, facilitée par le Forum économique mondial. Une étude récente d'ONU-Habitat indique que de nombreuses villes ont du mal à suivre le rythme de la numérisation. Elles se heurtent à divers problèmes, notamment l'absence de gestion intégrée de la ville, condition préalable à un développement efficace des systèmes numériques, l'absence de stratégie numérique réalisable et une capacité insuffisante d'acquiescer, de déployer et de gérer les nouvelles technologies nécessaires pour garantir l'interopérabilité et l'inclusivité des systèmes numériques.

60. L'évolution rapide de la transformation numérique oblige les villes à participer activement aux processus de prise de décision et de conception afin de garantir que les avantages de la numérisation profitent à tous. Des pays comme l'Allemagne, le Brésil et le Rwanda ont élaboré des chartes nationales des villes intelligentes pour guider la numérisation au niveau local. De nombreux États Membres n'en sont toutefois qu'au début de ce processus. Les orientations internationales concernant les villes intelligentes centrées sur les personnes peuvent aider les pays et les villes à renforcer leurs capacités numériques, à se procurer les technologies appropriées, à mettre en place des mécanismes de gouvernance numérique efficaces et inclusifs, et à adopter des politiques appropriées pour faire en sorte que les technologies des villes intelligentes aient des effets positifs sur la vie des personnes.

61. Un processus multilatéral de coopération numérique qui prend en compte les besoins des administrations locales au moyen de structures de gouvernance efficaces à plusieurs niveaux est essentiel pour garantir que la transformation numérique contribue à une urbanisation durable et inclusive. L'adhésion aux principes relatifs aux biens publics numériques, à l'inclusion numérique, à la capacité numérique, aux droits humains, à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale, à la sécurité numérique et à l'intelligence artificielle est essentielle pour cette entreprise.

IV. Possibilités de développer un multilatéralisme inclusif et efficace visant à faire avancer le mandat d'ONU-Habitat

A. Coalition Local2030

62. La coalition Local2030 a été lancée lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2021. Cette coalition est la plateforme et le réseau à l'échelle du système des Nations Unies visant à soutenir et à accélérer l'adaptation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux spécificités locales. Elle offre un espace commun pour mobiliser et responsabiliser les acteurs locaux partout dans le monde et pour relier leurs efforts à l'élaboration des politiques nationales.

63. Au sein du système des Nations Unies, la coalition Local2030 aide les entités des Nations Unies à développer leurs partenariats avec les acteurs locaux, en particulier les administrations locales et régionales et leurs associations et réseaux. Elle renforce ainsi les actions coordonnées verticalement et horizontalement dans le système multilatéral aux fins de la réalisation des programmes de développement mondiaux.

64. Le travail de la coalition Local2030 couvre trois domaines d'action : a) le plaidoyer, visant à accroître la mobilisation aux niveaux mondial, national et local concernant l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales ; b) l'action, visant à garantir une approche prioritaire et cohérente de l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, y compris la programmation et le financement conjoints ; et c) le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable – et l'établissement de rapports –, y compris la promotion d'examen locaux volontaires et leur soutien aux mécanismes nationaux d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable. La coalition soutient le nouveau « guichet d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales » du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, qui mettra des financements catalytiques à la disposition des acteurs locaux et apportera le soutien du système des Nations Unies sur le terrain, par l'intermédiaire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies.

65. ONU-Habitat est le coprésident permanent de la coalition et son secrétariat. Le travail de la coalition et du guichet d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales est soutenu par l'Espagne, qui est elle-même un exemple de gouvernance à plusieurs niveaux et d'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, en s'appuyant sur une approche mobilisant l'ensemble de la société, l'ensemble des pouvoirs publics dont le Gouvernement, le Pays basque, la ville de Bilbao et la Banque de Bahreïn et du Koweït.

B. Collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies

66. Dans sa résolution 77/173, l'Assemblée générale a encouragé ONU-Habitat à accélérer la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable afin de faciliter la coordination entre les entités des Nations Unies pour garantir un soutien efficace aux pays dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et des volets du Programme de développement durable à l'horizon 2030 liés aux villes et aux établissements humains. Elle a également demandé à ONU-Habitat de continuer à collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour promouvoir des programmes d'urbanisation conjoints au niveau des pays, et d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

67. Pour remplir ce mandat, ONU-Habitat développe les activités menées avec les entités des Nations Unies au moyen d'une coopération interinstitutions et bilatérale globale, de plateformes de collaboration régionales et d'initiatives régionales, et par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et d'une programmation urbaine conjointe. Cette approche est conforme à l'examen de la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, approuvée en octobre 2022 par le Conseil des chefs de secrétariat, qui a recommandé la poursuite des travaux par l'intermédiaire de processus interinstitutionnels mondiaux, régionaux et, surtout, nationaux.

68. Depuis 2019, les entités des Nations Unies ont fourni des données urbaines désagrégées et des analyses spatiales à 30 équipes de pays des Nations Unies aux fins de l'élaboration des bilans communs de pays. Lors des dixième et onzième sessions du Forum urbain mondial, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies se sont réunis, avec le soutien du Bureau de la coordination des activités de développement, pour examiner les progrès accomplis et recenser les moyens d'accélérer la programmation urbaine conjointe en tant que moyen de mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans 29 pays. Au total, 20 coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies ont participé au Forum urbain mondial afin de dialoguer avec les principaux acteurs du Nouveau Programme pour les villes et de concevoir des stratégies visant à promouvoir une programmation urbaine conjointe au niveau national.

C. Multilatéralisme régional

69. La nature universelle des objectifs de développement durable exige des efforts concertés de la part de tous, à tous les niveaux de gouvernance et dans le cadre de partenariats, tous tirant dans la même direction. Cet effort multilatéral implique une dimension régionale claire, ancrée dans les réalités nationales et locales.

ONU-Habitat, s'acquittant de son rôle de facilitateur de la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies sur le développement urbain durable, s'est engagé avec les plateformes de collaboration régionales des Nations Unies dans des coalitions thématiques. Il a aligné ses efforts sur ceux déployés par les entités régionales des autorités de développement et de financement. Ainsi, ONU-Habitat collabore depuis longtemps avec l'Union africaine, soutient la mise en œuvre de la stratégie

d'urbanisation durable de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et la réunion annuelle du Forum des ministres et des plus hautes autorités du logement et de l'urbanisme de l'Amérique latine et des Caraïbes.

70. En outre, le multilatéralisme régional offre une possibilité de promouvoir la coopération Sud-Sud comme moyen de mettre en œuvre les programmes de développement mondiaux à tous les niveaux. Il fournit des plateformes politiques et techniques pour relever les défis mondiaux. Il présente également des possibilités catalytiques dans le cadre d'initiatives intergouvernementales telles que le Dispositif IBAS pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim, qui ont mobilisé l'échange de connaissances. Par exemple, la coopération multilatérale régionale a été saluée comme étant cruciale pour une gouvernance efficace des écosystèmes transfrontaliers, tels que la forêt amazonienne, où la déforestation accélère les incendies de forêt et ouvre un espace pour les demandes du marché mondial en protéines animales et végétales, liant la conversion des terres et la consommation alimentaire urbaine.

71. Dans le document final de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Buenos Aires et qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/291, les chefs de délégation et les hauts représentants de gouvernement ont préconisé un renforcement des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en milieux tant urbain que rural, grâce à une plus grande coordination des politiques et au partage des savoirs, des solutions et des données d'expérience, au niveau local, y compris dans les centres urbains. ONU-Habitat a récemment signé un mémorandum d'accord avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud afin de renforcer l'alignement des objectifs et des stratégies de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

D. Dialogue avec le Groupe des Sept, le Groupe des 20 et d'autres forums multilatéraux pertinents

72. Bien que de plus en plus reconnue comme essentielle à la réalisation du Programme 2030, l'urbanisation durable n'a figuré que de manière marginale dans les instances clés où des politiques mondiales et des accords internationaux sont élaborés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Il s'agit notamment des réunions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Groupe des 20, du Groupe des Sept, des chefs de gouvernement du Commonwealth et d'organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Forum économique mondial.

73. Ces dernières années, ONU-Habitat a contribué à la politique urbaine mondiale et aux préférences infranationales qui en découlent dans les discussions multilatérales. En 2021, il a soutenu la création d'une plateforme du Groupe des 20 sur les villes intermédiaires et l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales. En 2022, l'Allemagne a accueilli la toute première réunion des ministres du développement urbain du Groupe des Sept, soutenue par ONU-Habitat, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'urbanisation durable a été mentionnée pour la première fois par le Groupe des Sept dans le communiqué des dirigeants publié à l'issue de cette réunion.

74. Ces initiatives étaient présidentielles, mais ONU-Habitat vise à développer des relations plus permanentes, par exemple avec le Groupe Urban 20 du Groupe des 20 et le Groupe Urban 7 du Groupe des Sept. Il vise à forger des partenariats avec des réseaux de villes dirigés par l'Équipe spéciale mondiale sur les autorités locales et régionales, ainsi qu'avec des organisations universitaires et de recherche, afin de promouvoir des notes d'orientation fondées sur des données probantes pour les positions infranationales exposées dans ces instances importantes.

V. Voie à suivre

A. Principales voies

75. Le présent rapport a mis en évidence le rôle d'un multilatéralisme inclusif et efficace dans la réalisation d'un avenir urbain durable en période de crise mondiale. Il a été souligné dans chacun des domaines d'intervention prioritaires que sont le logement, le climat, l'environnement, la crise urbaine, l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la prospérité et les finances locales qu'il importe d'intégrer plus fermement les administrations locales et régionales dans les processus de négociation et de mise en œuvre des accords internationaux. Le système multilatéral a progressé quant à la définition de l'établissement du programme, mais les lacunes dans la réalisation

de l'objectif 11 sont révélatrices : des mécanismes de mise en œuvre participatifs plus solides et plus innovants sont nécessaires pour traduire les politiques en actions concrètes et allouer les fonds nécessaires à la mise en œuvre aux niveaux régional et local. La collecte de données, l'établissement de rapports et le suivi sont nécessaires pour construire un système multilatéral responsable qui guide la réalisation d'un avenir urbain durable. Les données probantes doivent être reliées à la planification, aux politiques, à l'action et au financement dans des cycles vertueux qui s'accélèrent mutuellement et, en fin de compte, à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le monde entier.

76. Au cours de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, les États Membres sont encouragés à explorer, en coordination avec le système multilatéral au sens large, huit voies concrètes pour parvenir à un avenir urbain durable en période de crise mondiale. Ils peuvent également considérer les voies sélectionnées pour contribuer aux résultats du forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Sommet sur les objectifs de développement durable et du « Sommet de l'avenir : des solutions multilatérales pour un avenir meilleur ».

77. Sur la base du droit internationalement reconnu à un logement convenable, les États Membres sont encouragés à explorer des mécanismes permettant de promouvoir des solutions structurelles fondées sur des données probantes pour réaliser le droit universel à un logement convenable et d'évaluer et de partager les implications de la pénurie de logements abordables et du sans-abrisme.

78. Étant donné qu'il n'existe actuellement aucune voie crédible pour rester en deçà du seuil de 1,5°C de réchauffement planétaire, les États Membres sont encouragés à explorer des voies urbaines réalistes pour l'action climatique, et des moyens de renforcer l'action intégrée en faveur du climat et de la biodiversité en milieu urbain, notamment au titre de l'initiative Surge récemment lancée et d'autres initiatives mondiales et régionales.

79. Étant donné que les crises sont de plus en plus urbaines et que les villes sont de plus en plus le lieu d'arrivée des personnes déplacées, comment les États Membres peuvent-ils promouvoir des cadres de relèvement urbain inclusifs qui donnent aux villes les moyens de faire face aux crises urbaines et de soutenir les efforts de relèvement nationaux ?

80. Vu l'augmentation de la pauvreté et des inégalités en milieu urbain, les États Membres sont encouragés à envisager d'accroître le financement du développement urbain dans leurs cadres de développement économique national, d'investissement direct étranger et d'aide extérieure au développement, afin de promouvoir une gouvernance efficace à plusieurs niveaux et de garantir une planification et des investissements locaux et régionaux intégrés, en particulier pour soutenir les villes intermédiaires et celles qui connaissent une croissance rapide.

81. Vu l'importance de la cohérence verticale, de l'intégration horizontale et de la continuité temporelle des actions en faveur du développement, les États Membres sont invités à délibérer sur la manière de renforcer l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales et la gouvernance efficace à plusieurs niveaux, et de donner aux administrations locales et régionales les moyens d'être des acteurs centraux dans la reconstruction du contrat social.

82. Compte tenu des dépendances mutuelles et interconnectées entre les zones urbaines, les États Membres sont encouragés à étudier les moyens de faire progresser la coopération territoriale transfrontalière en s'appuyant sur le multilatéralisme régional, comme les corridors urbains transfrontaliers, avec des investissements adéquats dans les infrastructures partagées et une coordination multilatérale de la gouvernance participative, et des cadres juridiques et de planification qui garantissent que les effets locaux soient équitables et durables.

83. Vu que les villes ont besoin d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire, les États Membres sont invités à explorer les politiques et les mécanismes de marché pour renforcer le potentiel des villes à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, y compris ceux liés au logement convenable, à l'action climatique et à la réponse aux crises urbaines, et à étudier comment faire en sorte que les flux financiers dirigés vers le développement urbain soient coordonnés, guidés et échelonnés sans décourager le partage de la valeur au niveau municipal et le développement local.

84. Vu l'importance croissante des villes, les États Membres sont encouragés à déterminer quels principaux forums multilatéraux pourraient bénéficier d'un engagement plus fort et en réseau des villes et autres administrations locales et régionales, quels pourraient être les principes d'un tel engagement et quel rôle spécifique ils pourraient jouer dans ces forums.

B. Structure du dialogue de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur le thème spécial

85. Le dialogue débutera par un segment introductif comprenant l'allocution de bienvenue du Président de l'Assemblée et une brève présentation par la Directrice exécutive du rapport sur le thème spécial. Elles seront suivies par le discours principal sur le thème du dialogue dans le contexte de l'évolution du paysage mondial des questions critiques.

86. Le dialogue comprendra une table ronde au niveau ministériel sur trois des thèmes clés du rapport thématique spécial – le logement, le climat et la crise. Un deuxième groupe traitera des catalyseurs clés tels que les données, le financement, la transformation numérique et les approches territoriales.

87. Un troisième groupe traitera de la gouvernance à plusieurs niveaux et de l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales, impliquant les administrations nationales et infranationales et les parties prenantes, avec éventuellement des interventions faisant entendre des avis provenant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies.

88. En clôture, un quatrième groupe fera une synthèse des messages clés du dialogue dans le cadre d'une table ronde modérée par un(e) animateur(trice), à laquelle participeront la Directrice exécutive d'ONU-Habitat et les principales parties prenantes chargées de concevoir le Sommet de l'avenir qui se tiendra en 2024.
